

170, BOULEVARD DU MONTPARNASSE  
75014 PARIS — FRANCE  
TÉL. 320.36.20.  
C.C.P. 1248-74 N PARIS

D 535 ARGENTINE: LES MERES DE DISPARUS ECRIVENT POUR LA TROISIEME FOIS AUX EVEQUES

En continuation des déclarations retentissantes de l'amiral Massera sur les problèmes des "arrêtés-disparus" (cf. DIAL D 534), nous publions la lettre que les mères de disparus ont adressée aux évêques argentins à l'occasion de leur assemblée générale de mai dernier.

On ne sait ce dont il faut s'étonner le plus dans cette affaire: de l'obstination tragique des parents de disparus à s'adresser en confiance à l'épiscopat (cf. DIAL D 433 et 503), ou des timidités répétées des évêques dans leurs déclarations publiques sur la situation du pays (cf. DIAL D 361 et 385).

Malgré ce qu'on en a dit, les déclarations des évêques datées du 18 novembre 1978 manquent de la fermeté qui rendrait davantage crédibles leurs auteurs dans la dénonciation de la violation des droits de l'homme en Argentine. Le comportement des évêques argentins présents à Puebla renforce cette opinion: ils se sont systématiquement refusés au jeu des conférences de presse, craignant sans doute d'avoir à répondre à des questions difficiles.

Suite à cette nouvelle lettre des mères de disparus, la troisième du genre, et comme chaque fois en pareil cas, la présidence de l'épiscopat a remis au général Videla une note confidentielle sur le problème le 4 mai 1979.

Note DIAL

PETITION DES MERES DE LA PLACE DE MAI EN FAVEUR DE LEURS FILS  
ARRETES-DISPARUS, ADRESSÉE A LA CONFERENCE EPISCOPALE ARGENTINE  
A L'OCCASION DE SA PREMIERE ASSEMBLEE GENERALE DE 1979

Monseigneur le Président,  
Messeigneurs,

Nous, soussignées mères regroupées dans le mouvement appelé Mères de la place de mai, en représentation de milliers de femmes argentines, nous adressons de nouveau à l'épiscopat catholique argentin à l'occasion de son assemblée générale de Pâques 1979.

Ce n'est pas parce qu'elle est répétée que notre demande est moins anxieuse. Au contraire, le temps qui passe la transforme en un cri toujours plus tragique et plus profond.

Voici qu'est arrivée, Messeigneurs, une autre fête de Pâques avec son annonce de résurrection et de vie, alors que la situation de milliers d'argentins - nos fils - arrêtés par des représentants de l'autorité publique

et disparus, continue sans solution. A cette attitude cruelle, inexplicable et inhumaine s'ajoute la persistance des procédés et des méthodes. Comme vous en a informé l'Assemblée permanente pour les droits de l'homme, environ trois cents séquestrations survenues au cours de 1978 et durant les premiers mois de 1979, dont certaines la semaine dernière, ont fait l'objet d'une dénonciation auprès de cet organisme. Etant donné qu'un tel chiffre doit être multiplié par trois, par quatre ou par cinq, cela signifie que rien n'a changé dans le gouvernement malgré les démarches et les demandes de l'épiscopat, et les promesses apparemment faites.

#### Le mandat de Puebla

Nous savons par les journaux qu'au cours de cette réunion de Pâques les évêques argentins examineront les résultats et le document de la 3ème Conférence générale de l'épiscopat latino-américain qui s'est tenue à Puebla en janvier-février de cette année.

Nous étions présentes, comme vous le savez, Messieurs, à cette réunion historique et de nombreux prélats de pays frères nous ont fraternellement reçues, ont écouté nos dénonciations et se sont déclarés solidaires de notre douleur et de nos demandes (1). Nous avons lu avec attention le document de Puebla sur "L'évangélisation dans le présent et l'avenir de l'Amérique latine", édité par cette conférence épiscopale et nous avons trouvé dans de nombreux passages une reproduction exacte de nos dénonciations et une condamnation énergique des méthodes répressives dont nous sommes victimes en même temps que nos enfants.

Les évêques latino-américains - et donc vous aussi, évêques argentins - déclarent: "Nous partageons avec notre peuple d'autres angoisses encore, celles qui naissent du manque de respect de la dignité des êtres humains comme "image et ressemblance de Dieu" et des droits inaliénables des fils de Dieu... A cela s'ajoutent les angoisses nées des abus de pouvoir, typiques des régimes de force.angoisses devant la répression systématique ou sélective, accompagnée de délation, violation de la vie privée, contraintes abusives, torture et exil.angoisses de tant de familles devant la disparition d'être chers dont elles ne peuvent obtenir aucune nouvelle. Insécurité totale, face aux détentions sans mandat judiciaire.angoisses devant une justice aux ordres ou impuissante" (21,23).

Personne ne peut manquer de voir, dans les paragraphes précédents, une description claire du triste panorama présenté par notre patrie aux autochtones et aux étrangers. Il est évident qu'ils ont été rédigés, l'angoisse au coeur, en tenant compte au premier chef de la réalité argentine.

La 3ème Conférence générale dit aussi de notre situation: "La torture physique et psychologique, les séquestrations, les poursuites contre les dissidents ou suspects politiques ainsi que leur exclusion de la vie publique pour leurs idées sont toujours condamnables. Si de tels crimes sont pratiqués par l'autorité chargée de veiller au bien commun, ils avilissent ceux qui les commettent, quelles que soient les raisons alléguées." (393).

Les évêques du sous-continent ne se sont pas limités à condamner les faits signalés; ils l'ont aussi fait pour l'idéologie qui les sous-tend, laquelle est présente dans notre pays et étrangère à sa vocation chrétienne et démocratique. Ainsi affirment-ils: "L'idéologie de la sécurité nationale a très souvent contribué au renforcement du caractère totalitaire

(1) Quant aux évêques argentins présents à Puebla, ils ont refusé de les recevoir, à l'exception de Mgr Zazpe et du nonce(NdT)

des régimes de force et dérivé vers l'abus de pouvoir et la violation des droits de l'homme. Dans certains cas elle prétend asseoir ses positions sur une profession de foi chrétienne subjective" (27). Cette "doctrine de sécurité nationale qui, en fait, est plus une idéologie qu'une doctrine, se rattache à un modèle économique et politique déterminé, aux connotations élitaires et verticales, qui rejette la participation élargie du peuple aux décisions politiques. Elle prétend se justifier dans certains pays d'Amérique latine comme doctrine de défense de la civilisation occidentale et chrétienne... La doctrine de sécurité nationale est en opposition avec la vision chrétienne de l'homme en tant que responsable de la réalisation d'un projet temporel, et avec celle de l'Etat en tant que gérant du bien commun. Elle impose au peuple la tutelle d'élites militaro-politiques et elle mène à une accentuation de l'inégalité dans la participation aux résultats du développement" (407, 408).

Il y a encore bien d'autres passages sur ce thème. Mais ceux que nous avons transcrits sont suffisamment éloquentes pour motiver le jugement que la situation argentine a suggéré aux évêques latino-américains. Jugement qui a reçu l'approbation expresse de Sa Sainteté Jean Paul II dans sa lettre au CELAM du 23 mars 1979.

#### L'application du document de Puebla

Nous savons également, comme l'ensemble du peuple argentin, que le Saint-Père a déclaré dans sa lettre que "ces expériences, ces perspectives, ces préoccupations et ces désirs dans la fidélité au Seigneur, à son Eglise et au Siège de Pierre, doivent se transformer en vie". "C'est pourquoi, dit-il aux évêques, vous devrez proposer à toutes vos conférences épiscopales et Eglises particulières des plans avec des objectifs concrets... Et Dieu fasse que, rapidement, toutes ces communautés ecclésiales soient informées et pénétrées de l'esprit de Puebla et des directives de cette conférence historique" (Conférence épiscopale argentine, "Document de Puebla", Buenos-Aires, 1979, p. 6). La présentation du document également, signée de la présidence et du secrétariat général de la 3ème Conférence générale, manifeste la même aspiration: "Ces orientations pastorales, lit-on, doivent irriguer nos communautés. Elles doivent se continuer par un processus d'assimilation et d'intériorisation de leur contenu, à tous les plans, pour être mises en pratique. Sur ce point les conférences épiscopales ont une responsabilité claire: ce sont elles principalement qui devront traduire et concrétiser ces directives, conformément aux circonstances, aux possibilités et aux moyens propres" (id. p. 40).

C'est pourquoi nous attendons avec espoir votre réunion épiscopale dont l'objet, ainsi qu'il a été annoncé, est d'étudier l'application à l'Argentine des directives du document analysé. Nous sommes persuadées que, dans la fidélité au Seigneur, à son Eglise et au Siège de Pierre - ainsi que dit le pape - et en accord avec ses propres déclarations, la Conférence épiscopale affrontera, "en toute responsabilité" et de façon décidée, le problème tragique qui nous affecte et qui se traîne sans solution depuis trois longues années. Nous sommes confiantes, conformément aux déclarations du document de Puebla, pour autant que "l'Eglise doit par engagement évangélique authentique, ainsi que l'indiquent les Souverains Pontifes, faire entendre sa voix pour dénoncer et condamner ces situations, et d'avantage encore quand les gouvernants ou responsables se présentent comme chrétiens" (23), afin d'être, comme le pape l'a affirmé au Mexique, "la voix de ceux qui ne peuvent parler ou qui sont réduits au silence" (Discours d'Oaxaca, 5, AAS LXXI, p. 208).

## Notre mouvement

Pour faciliter les prises de position de l'assemblée épiscopale, nous nous permettons de rappeler, ainsi que nous l'avons fait à Puebla, les origines et les caractéristiques de notre mouvement.

Nous représentons des milliers de mères argentines. Désespérées par l'attitude du gouvernement qui se refuse systématiquement à nous informer sur le sort de nos fils, nous nous sommes spontanément réunies tous les jeudis à 15 h30 sur la Place de mai, devant le Palais du gouvernement. Personne ne nous convoque ni ne nous pousse. C'est notre souffrance et notre désespoir qui nous meuvent. Nous ne constituons pas un mouvement politique ou idéologique. Comme groupe nous ne sommes inscrites à aucun parti et nous cherchons à tout prix - et nous pensons y être parvenues malgré les pièges, les méfiances et les sollicitations - à n'être l'instrument de personne.

Nous sommes contre la violence et contre tout type de terrorisme, privé ou d'Etat. Nous voulons la paix, la fraternité, la justice. Nous aspirons pour l'Argentine à un système démocratique, respectueux des droits fondamentaux de la personne humaine. Croyantes ou non, nous adhérons aux principes de la morale judéo-chrétienne. Nous rejetons l'injustice, l'oppression, la torture, l'assassinat, les séquestrations, les arrestations sans procès, les détentions suivies de disparition, les persécutions pour raisons idéologiques, politiques, raciales ou religieuses.

Nous ne jugeons pas nos fils arrêtés et disparus. Nous ne demandons même pas leur libération. Nous cherchons seulement à ce qu'on nous dise où ils se trouvent et ce dont on les accuse. Et qu'on les juge si l'on estime qu'ils ont commis un délit. Qu'on leur permette de se défendre légalement. Qu'on ne les torture pas. Qu'ils soient détenus en prison dans des conditions décentes. Que nous puissions les voir et les aider.

Peut-il y avoir demande plus simple, plus élémentaire, plus juste, plus chrétienne, plus humaine que celle-là? Peut-on concevoir que les autorités restent sourdes à ce cri et qu'en même temps elles proclament leur caractère civilisé et chrétien?

Peut-on concevoir que l'Eglise catholique, fidèle à sa mission universelle, ne fasse pas de ce problème le thème essentiel de sa prédication évangélique et humaine? Même s'il faut pour cela, car c'est son devoir par fidélité au commandement évangélique, prendre des risques au niveau de sa situation temporelle et même de la vie de ses évêques, comme l'enseigne l'histoire. Ainsi qu'il arrive en de nombreux pays du continent, le document de Puebla déclare que "l'image de l'Eglise comme alliée des pouvoirs de ce monde a heureusement changé dans la majorité de nos pays. Sa défense ferme des droits de l'homme et son engagement dans le sens d'une promotion sociale réelle l'a rapprochée du peuple".

C'est pourquoi l'Eglise catholique, l'épiscopat et le Souverain Pontife auxquels nous avons recours, sont notre unique espoir. Surtout depuis le moment où nos réunions pacifiques et silencieuses sur la Place de mai sont interdites les jeudis après-midi, suite au rassemblement du 21 décembre 1978 constitué de plus de deux mille cinq cents personnes. Vous savez par ailleurs, Messieurs que les 8 et 10 décembre 1977 vingt-trois parentes d'arrêtés-disparus ont été faites prisonnières dans l'église Santa-Cruz et chez elles, conjointement avec deux religieuses

françaises. Depuis lors on ne sait plus rien d'elles (2). Plusieurs personnes ainsi arrêtées-disparues participaient habituellement aux rencontres de la Place de mai. Et en janvier de cette année, des dizaines d'entre nous ont été arrêtées pour le seul délit consistant à demander où sont nos fils. Désormais nous n'avons plus de voix et c'est pourquoi nous en appelons à "la voix des sans voix".

### Les arrêtés-disparus

Messeigneurs, vous connaissez parfaitement les multiples violations des droits élémentaires de la personne humaine qui sont pratiquées dans notre pays. Nous en sommes soucieuses et nous voudrions les voir disparaître: mauvais traitements dans les prisons, arrestations sans mise en procès pendant des années, censure de la presse, interdiction des grèves et suspension de l'activité politique, torture systématique, pillages durant les opérations policières, licenciements sans motif, ingérence dans le travail apostolique des différentes confessions religieuses et dans les écoles catholiques, expulsion des habitants des quartiers populaires, répression idéologique dans les écoles et les universités.

Mais nous nous limitons à la question des arrêtés-disparus car elle est la plus grave et la plus terrible, unique en son genre dans les systèmes répressifs des pays dits civilisés. Et inconcevable pour tout esprit rationnel, honnête, équilibré.

Comme l'a déclaré avec lucidité un journaliste de notre milieu, dans un article que vous connaissez certainement, "la terrible tragédie des 10.000 ou plus 'disparus' peut devenir le plus grand obstacle à la normalisation constitutionnelle du pays. Le sombre mystère de ceux qui manquent n'est pas encore un thème public majeur. Mais il le deviendra bientôt. A moins que le gouvernement ne révèle, au moins en partie, ce qu'il sait, d'autres découvriront un jour des parcelles de vérité et ils en feront usage. Les versions, précises ou non, empliront alors les pages des revues populaires. Personne ne croira que les forces de sécurité, parfaitement compétentes dans le combat contre le terrorisme de gauche, n'étaient au courant de rien de ce qui se passait et étaient dans l'incapacité de prévenir la situation. Les protestations et les accusations empoisonneront l'atmosphère. Et les gens non informés de 1976-77-78 se transformeront en chercheurs avides de la vérité à tout prix de 1979-80-81" (James Neilson, Buenos Aires Herald du 5 avril 1979).

Les arrêtés-disparus, vous le savez, Messeigneurs, sont des milliers. A l'Assemblée permanente des droits de l'homme est enregistré le témoignage concernant quelque cinq mille membres de nos familles. Votre conférence épiscopale a également en sa possession de nombreux témoignages. Nous savons tous qu'il s'agit d'une part extrêmement réduite du total, lequel s'élève sans aucun doute à vingt mille ou trente mille cas. Il faut ajouter à cela le fait terrible et désagrégeur pour la famille - pour la défense de laquelle se sont prononcés le document de Puebla, le Saint-Père au Mexique et votre conférence épiscopale - d'enfants et d'adolescents arrêtés et disparus, de nouveaux-nés vraisemblablement venus au monde en prison et de femmes enceintes au moment de leur arrestation dont le sort est inconnu, de foyers détruits et anéantis, de pères de famille avilis par la pratique de la torture et du crime.

Pour toutes ces raisons, Monseigneur le Président et Messeigneurs, à la lumière du document de Puebla et devant cette nouvelle assemblée épis-

(2) Sur les deux religieuses, l'amiral Massera vient de dire ouvertement qu'elles avaient été tuées. Cf. DIAL D 534 (NdT).

copale réunie pour mettre ses directives en pratique, nous vous implorons d'affronter ce problème. Il appartient aux conférences épiscopales nationales, comme nous l'avons vu, d'appliquer aux conditions concrètes de chaque pays les directives de la 3ème Conférence générale de l'épiscopat et du Souverain Pontife. La situation des arrêtés-disparus est un cas très concret, mais surtout d'une gravité extrême. Il ne suffirait pas, estimons-nous, de se limiter à répéter les considérations, nécessairement générales, de la 3ème Conférence générale de l'épiscopat latino-américain et du pape, mais il importe de préciser les violations spécifiques des droits de l'homme et d'agir en conséquence.

Les arrêtés-disparus - nos fils et ceux de milliers de mères argentines - ne peuvent, comme certains le prétendent, être sacrifiés sur l'autel d'une prétendue réconciliation dans la paix. Il n'y a pas de paix véritable sans justice et sans repentir des responsables. On ne peut édifier une société démocratique et fraternelle sur le mensonge, la dissimulation et les demi-vérités.

C'est pourquoi une fois encore, et maintenant à la lumière du document de Puebla et de la parole du pape, nous avons recours à la conférence épiscopale. Comme mères nous ne nous arrêterons jamais de crier en faveur de nos fils.

L'Eglise et ses pasteurs - "maîtres de la vérité et non pas fonctionnaires d'un pouvoir temporel" ainsi que l'a déclaré Jean-Paul II au Mexique ("Paroles aux latino-américains - Tous les discours du pape en Amérique", éditions Patria Grande-SEDOI, Buenos-Aires 1979, p. 43 et 55) - ne peuvent eux non plus oublier les arrêtés-disparus parce qu'ils sont aussi leurs fils.

Pour les Mères de la place de mai  
Buenos Aires, le 29 avril 1979  
- Oro 2366, 10e étage F  
1425 BUENOS AIRES  
Tél. 773.8284  
- Estanislao dela Campo 1982  
1602 FLORIDA (Bs.As.)  
Tél. 761.4688  
(Suivent cinq signatures)

-----  
Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL

-----  
Abonnement annuel: France 170 F - Etranger 200 F (par voie normale)  
(par avion, tarif sur demande selon pays)

Directeur de publication: Charles ANTOINE

Imprimerie CCFD

Commission paritaire de presse: 56249

ISSN: 0399-6441